

REPRISE DE LA SOCIÉTÉ SES SÉCURITÉ ET SIGNALISATION PAR LE FONDS ALANDIA.

8 juillet 2011

Par jugement en date du 30 juin 2011, le Tribunal de Commerce de Tours a autorisé la cession du groupe SES Sécurité et Signalisation, leader français en matière de panneaux de signalisation, au fonds Alandia et ce moins de 2 mois après sa mise en redressement judiciaire.

SES Sécurité et Signalisation, en cessation des paiements suite à une dégradation des prix du marché, avait été placé en redressement judiciaire le 3 mai 2011.

Alandia, fonds spécialisé dans le refinancement d'entreprises en difficulté, reprend deux des quatre sites du groupe situés dans la région Centre, près de Tours ainsi que 246 salariés sur 384. Les neuf agences commerciales de l'entreprise sont également conservées.

Alandia va réinjecter jusqu'à 16 M€ dans l'entreprise : 4 M€ pour la reprise des actifs de la société et entre 10 M€ et 12 M€ pour relancer l'activité de l'entreprise.

Cette reprise par Alandia s'accompagne également de l'entrée d'Aximum, filiale de Colas spécialisée dans la sécurisation des routes, au capital de la société SES.

La nouvelle structure est dénommée « SES nouvelle » et est détenue à 65% par Alandia et à 35% par Aximum. L'objectif est d'atteindre 45 M€ de chiffre d'affaires en 2013.

Administrateur judiciaire :

Etude AJAssociés (Franck MICHEL, Associé et Frédéric BLANCHARD, Engareh ALIREZAI)

Avocats de l'acquéreur :

Desfilis & McGowan (José DESFILIS, Frédéric PINET, Nathalie HOLLIER-CHEYNET)

Weil Gotshal & Manges (Jean-Dominique DAUDIER DE CASSINI, Associé et Sandra BELADJINE)

Bruno Courtine, associé et Aude Serres van Gaver, directrice au sein du cabinet Vaughan Avocats, ont assisté les organes de la procédure et la société SES Sécurité et Signalisation en vue de la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi résultant de la reprise par le fonds Alandia.